



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 670/2023
Date de la séance du CE : 14 juin 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2022.BKD.5078
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2022 de l'Université de Berne. Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant l'Université de Berne sont définis dans la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11) et dans les mandats de prestations attribués à l'Université par le Conseil-exécutif pour les années 2022-2025 (ACE 1468/2021).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que l'Université de Berne a fourni de bonnes prestations en 2022. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- L'exercice 2022 a fortement été marqué par l'attaque russe contre l'Ukraine. La guerre a entraîné l'arrivée à l'Université d'un grand nombre de réfugiées et réfugiés ukrainiens désireux d'étudier. Grâce au programme « Scholars at Risk », des chercheuses et chercheurs invités ainsi que des enseignantes et enseignants ukrainiens ont pu être accueillis rapidement et sans formalités particulières. L'attribution immédiate du statut d'étudiantes et d'étudiants en mobilité aux étudiantes et étudiants réfugiés a en outre permis de les intégrer au mieux dans l'enseignement. L'Université s'est par ailleurs vue contrainte, en raison de la guerre en Ukraine, de réfléchir aux éventuelles répercussions d'une crise énergétique. Outre les mesures d'économie d'énergie prises par la Confédération et le canton, des mesures internes ont été définies et mises en œuvre afin de minimiser les conséquences d'une pénurie d'énergie sur le fonctionnement de l'Université. Il n'a pas été possible d'éviter la forte hausse des frais de consommation d'énergie, ce qui se répercute sur les comptes de l'Université.
- Le nombre d'étudiantes et d'étudiants à l'Université de Berne (hors formations continues CAS/DAS) a légèrement reculé (-0,9 %) ; le nombre total d'étudiantes et d'étudiants immatriculés pour l'année 2022-2023 s'est donc élevé à 18 089, contre 18 251 l'année précédente. Au niveau national, les effectifs étudiants totaux ont également enregistré un recul (-0,3 %), atteignant 167 748 personnes (contre 168 190 l'année précédente). Concernant les différents cycles d'études, l'Université de Berne enregistre, comme l'année précédente, une croissance chez les doctorantes et doctorants (+2 %), alors que le nombre d'étudiantes et étudiants a légèrement reculé au niveau du bachelor (-1 %) et du master (-2 %). Au total, l'Université a proposé 39 filières de bachelor, 75 filières de master, 27 programmes de doctorat, 7 écoles doctorales et 137 filières de formation continue. Le nombre de diplômes qu'elle a délivrés en 2022 est de nouveau plus élevé que l'année précédente (4731 diplômes délivrés en 2022 contre 4691 en 2021, soit une hausse de 0,9 %).

- Le nombre d'étudiantes et étudiants extracantonaux à l'Université de Berne a de nouveau augmenté : au semestre de printemps 2022, 5701 étudiantes et étudiants venant d'autres cantons étaient immatriculés à l'Université de Berne, contre 5623 en 2021 (+1,4 % environ). Dans le même temps, le nombre d'étudiantes et étudiants bernois immatriculés dans les universités d'autres cantons a reculé d'environ 3,1 % : alors qu'au semestre de printemps 2021, 2576 étudiantes et étudiants bernois étaient immatriculés dans les universités d'autres cantons, ils n'étaient plus que 2495 au semestre de printemps 2022.
- Comme l'année précédente, l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants d'autres cantons à l'Université de Berne a entraîné une hausse des revenus nets en faveur du canton pour les montants découlant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) :

Exercice	2019	2020	2021	2022 ¹
Dépenses (canton)	40 057 155	38 892 887	40 268 885	37 501 628
Recettes (Université) ²	112 827 377	116 806 477	121 330 906	122 591 322
Charges/revenus net(te)s découlant de l'AIU	+ 72 770 222	+ 77 913 590	+ 81 062 021	+ 85 089 694

- La part d'étudiantes a légèrement augmenté et s'élève pour le semestre d'automne 2022 à 59 % (contre 58 % l'année précédente). Pour ce qui est du nombre de professeurs, leur nombre a de nouveau augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 28 % à 30 %, ce qui s'inscrit dans la lignée de l'objectif visant à rapprocher la part de femmes au sein du corps professoral de la part de femmes au sein du corps étudiant.
- En ce qui concerne l'enseignement, la Direction de l'Université a, en réponse à une demande de l'association des étudiantes et étudiants de l'Université de Berne (SUB), émis une recommandation préconisant de proposer des dispositifs d'enseignement numériques tels que des podcasts ou des supports similaires pour tous les cours non interactifs. L'Université de Berne contribue aussi à la recherche sur les outils numériques pour la formation ainsi qu'à leur évaluation et leur développement. Ainsi, deux grands projets de recherche ont été lancés en 2022 dans le cadre de « BeLEARN » : il s'agissait, d'une part, du projet « Learning Analytics & Adaptive Learning » et, d'autre part, du projet « Numérisation dans les écoles suisses et ses effets sur les parcours de formation : ampleur, chances et risques ».
- Pour contrôler la mise en œuvre du projet BeLEARN, commun aux trois hautes écoles bernoises, un cycle de controlling distinct a été défini lors de l'octroi des mandats de prestations aux hautes écoles : chaque institution devra remettre tous les ans à l'Office de l'enseignement supérieur un rapport sur des paramètres prédéfinis. En 2022, le projet BeLEARN en était à la phase de mise en route et un premier rapport intermédiaire a été

¹ À partir de 2022, les comptes de régularisation sont pris en compte pour le solde global

² Selon la facturation de la CDIP pour l'année 2022 (1^{re} et 2^e tranches).

élaboré. Ce dernier a montré que BeLEARN est sur la bonne voie. Le premier rapport ordinaire sera envoyé fin mai 2023 à l'Office de l'enseignement supérieur et concernera l'exercice 2022. Il sera donc intégré au rapport concernant les rapports de gestion 2024 des hautes écoles.

- L'Université de Berne s'emploie à encourager l'esprit d'innovation et d'entreprise de ses membres. Il y a un peu plus d'un an, le vice-rectorat de la recherche a créé l'« Innovation Office », qui a pour objectif d'aider activement les étudiantes et les étudiants, les chercheuses et les chercheurs ainsi que les professeuses et les professeurs à transférer vers l'économie et la société, par le biais d'initiatives entrepreneuriales, les nouvelles idées émergeant de la recherche et de la formation universitaire.
- Compte tenu des expériences récentes réalisées avec des personnes réfugiées ayant fui la guerre, notamment en Syrie ou en Ukraine, l'Université a réfléchi à la manière dont les personnes remplissant les conditions requises pouvaient commencer ou poursuivre des études sanctionnées par des diplômes leur permettant de devenir des spécialistes hautement qualifiés. Avec le projet pilote de deux ans « Compas UniBE », l'Université de Berne souhaite ouvrir l'accès aux études aux étudiantes et étudiants réfugiés qui ont les compétences et le permis de séjour requis. À partir du semestre d'automne 2023, 20 participantes et participants au projet pilote de deux ans pourront se préparer sur les plans linguistique, professionnel et organisationnel à l'entrée à l'Université de Berne.
- L'Université de Berne s'est fixé pour objectif d'obtenir aussi rapidement que possible le statut d'institution climatiquement neutre. C'est dans ce contexte qu'elle a publié son premier rapport sur les gaz à effet de serre pour l'année 2019. Elle a par ailleurs édicté des directives sur les déplacements professionnels et créé une plateforme de voyage, deux autres éléments clés des mesures mises en place pour atteindre l'objectif de neutralité climatique.
- Dans le domaine de la promotion de la relève et du développement de carrière à l'Université, de nouveaux dispositifs ont été mis sur pied et les dispositifs déjà en place ont été développés : les « UniBE Short Travel Grants » permettent par exemple aux jeunes chercheuses et chercheurs, après la pause forcée due à la pandémie, de mener des projets à l'étranger et d'élargir leurs réseaux internationaux. Dans le domaine du développement de carrière extra-académique, la grande manifestation « Nuit de l'insertion professionnelle » a pu de nouveau être organisée. Environ 800 étudiantes et étudiants ainsi que doctorantes et doctorants de toutes les filières d'études ont profité de cette occasion pour développer leurs compétences en matière de candidature et prendre contact avec des employeurs.
- Disposer d'une infrastructure adaptée est un important facteur de compétitivité dans le domaine de la recherche. La pénurie de locaux à l'Université de Berne continue de s'accroître, en particulier dans le domaine des bâtiments dotés d'équipements de pointe ou fortement spécialisés. Cette pénurie est non seulement due à l'évolution de la recherche financée par des fonds de tiers mais aussi et surtout au fait que d'importants bâtiments dédiés à la recherche et laboratoires de l'Université arrivent en fin de vie. Les investissements élevés pour la construction de nouveaux bâtiments universitaires grèvent fortement le budget du canton, qui doit participer à leur financement en tant que canton responsable. En outre, les besoins d'investissement accrus dans d'autres domaines politiques doivent également être pris en compte en matière de politique financière. L'Université souligne aussi que les très longs délais de planification et de réalisation de ces bâtiments sont particulièrement difficiles à gérer sur le plan opérationnel.

- En 2022, les revenus totaux de l'Université de Berne se sont élevés à 947,5 millions de francs, contre des dépenses totales de 956,2 millions de francs. Il en résulte un déficit de 8,7 millions de francs. Ce résultat est dû à l'utilisation planifiée de réserves pour la réalisation de projets stratégiques, à des événements imprévus tels que la hausse des frais de consommation d'énergie et des frais de déplacement, la dissolution de provisions (résultant notamment de la non-utilisation de fonds issus d'un cas d'assurance) et un résultat financier mis à mal par l'évolution boursière. Sur les fonds de base, l'Université enregistre une perte prévue de 19,4 millions de francs, les dépenses ayant été utilisées pour la réalisation de projets stratégiques, tandis qu'elle réalise un bénéfice de près de 19,8 millions de francs sur les financements externes. La non-participation de l'Université au programme de recherche de l'Union européenne « Horizon Europe » lancé en 2021 ne se répercute toutefois pas sur les recettes réalisées en 2022 par la promotion de la recherche. Les recettes provenant de financements externes attribués à des programmes de recherche de l'Union Européenne ont progressé de près de 2,3 millions de francs par rapport à l'année précédente, atteignant un total de 19,3 millions de francs (contre CHF 17 mio l'année précédente). La contribution cantonale versée à l'Université a été portée à environ 326,3 millions de francs (+1 %) dans le cadre de la progression régulière prévue dans la planification financière du canton. La part des contributions du canton au financement de son université reste donc identique à celle de l'année précédente (34,4 %). Il faut mentionner toutefois que, conformément à l'arrêté du Grand Conseil correspondant, le canton cofinance aussi la mise en place de la Wyss Academy for Nature (financement de base annuel : CHF 2 mio).
- Les fonds propres de l'Université sur le financement de base ont reculé de 19,4 millions de francs, atteignant la somme de 59,1 millions de francs en 2022. Ce recul s'explique par la réalisation de projets stratégiques, notamment la mise en œuvre de la stratégie du numérique, l'implémentation de SAP à l'Université, le développement de plateformes de recherche, le renforcement de l'internationalisation, le développement des entreprises de services, la réalisation du programme « Fit for Future » et la transformation de chaires dotées arrivant à échéance en chaires ordinaires (financement transitoire). Les fonds propres provenant de financements externes sont passés de quelque 279 millions de francs à quelque 298,9 millions de francs. Une partie de ces fonds sera également utilisée pour la réalisation des projets stratégiques évoqués ci-dessus.
- L'entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) et l'Université a eu lieu dans le cadre de la conférence de coordination du 31 octobre 2022. L'INC a constaté que l'Université s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de l'Université de Berne le 20 avril 2023.

2. Bases légales

Articles 60 et 72, alinéa 2 de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11) et article 124, alinéa 3 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1).

3. Décision

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, il est arrêté ce qui suit :

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2022 de l'Université de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièces jointes

- Rapport de gestion 2022 de l'Université de Berne